

**PROVINCE DE QUÉBÉC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 03 juin 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 2 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy;

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité, convocation, constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour ;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 06 mai 2024 ;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 mai 2024;

6.0 Correspondance:

6.1 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 29 avril au 23 mai 2024 ;

7.0 Administration générale :

Info 7.1 Rapport du maire ;

7.2 Diffusion du rapport du maire ;

Info 7.3 Rapport de la directrice générale greffière-trésorière – gestion contractuelle ;

- 7.4 Souper bénéfique au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François ;
- 7.5 Déclaration du nombre de postes pour lesquels une autre langue que le français est requis ;
- 7.6 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités ;
- Info 7.7 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2024 ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2024-319 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux ;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Programme d'aide à l'acquisition d'une borne de recharge domestique pour véhicules électriques et de remplacement d'appareils de chauffage au bois non-conformes ;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Retrait d'un constat d'infraction ;
 - 12.2 Adoption du règlement 2024-316 visant à modifier le règlement 2010-120 dans le but de modifier le coût de certains permis et certificats et d'ajouter des certificats pour les travaux de remblais et déblais ;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Partenariat loisirs – services nautiques ;
 - 13.2 Fête nationale 2024 ;
 - 13.3 Appui au projet Le Houppier et nomination du Comité de consultation ;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation ;
- 15.0 Affaires nouvelles ;
- 16.0 Période de questions (15 minutes) ;
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

146-06.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

ADOPTION : 6 POUR

147-06.2024 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 06 mai ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 06 mai soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 15 MAI 2024

Monsieur le maire suppléant résume les dossiers de la dernière séance de la MRC du Val-Saint-François :

- Présentation du projet des énergies renouvelables, notamment sur les éoliennes. Une séance d'information est prévue le 20 juin mais le lieu est inconnu pour le moment.
- Gestion des matières résiduelles :le transfert commence à se faire vers Éco Entreprise Québec
- Suivi sur le Fonds régional et ruralité.

148-06-2024 6.1 DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2024.4.81 par laquelle la Municipalité d'Upton demande un appui pour réviser la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers ;

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC.

ADOPTION : 6 POUR

149-05.2024 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 29 AVRIL AU 23 MAI 2024

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 29 avril 2024 au 23 mai 2024.

ADOPTION : 6 POUR

7.1 RAPPORT DU MAIRE 2023

Citoyenne(s) et citoyen(s)

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 et des principales orientations pour l'année 2024.

RÉSULTATS FINANCIERS 2023

Les états financiers au 31 décembre 2023 révèlent des revenus de 4 723 844 \$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 4 226 544 \$ et l'application des affectations ou réserves à des fins fiscales pour 223 773 \$, justifiant un excédent de 273 527 \$.

La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats lors de la séance du 02 avril 2024.

PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2023

- Finalisation du réaménagement du parc des Pionniers au coût net d'environ 1 548 889 \$ à la suite de l'annonce d'une subvention bonifiée de 884 478 \$ du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Réalisation des travaux pour la réalisation d'une traverse piétonne sur la rue de l'Église, propriété du ministère des Transports à la suite de l'annonce d'une subvention de 67 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs en périmètre urbain (TAPU).
- Réalisation des travaux de reconstruction du stationnement du bureau municipal dans le cadre de l'annonce d'une aide financière de 126 826 \$ du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).
- Remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière Sud au coût de 61 014 \$ assumés par la réserve des Carrières Sablières.
- Nouvel aménagement et mobilier pour les bureaux administratifs à l'hôtel de ville au coût de 17 057 \$ dans le cadre de la concrétisation du plan de relève quant aux ressources humaines et matérielles.
- Intégration de deux postes saisonniers en un poste permanent pour l'équipe de travaux publics.
- Investissement en gravier pour 47 315,62 \$ (coût net) dans différents chemins municipaux.
- Réparation d'asphaltage sur différents chemins municipaux totalisant 50 328 \$ (coût net), dont 37 759 \$ subventionnés par le député du comté de Richmond, M. André Bachand.
- Adoption du plan de développement de la communauté nourricière (PDCN).

- Adoption de la Politique sur l'environnement et la biodiversité « S'adapter aux changements climatiques 2024-2028 ».

ORIENTATIONS 2024

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables.

- Poursuivre les améliorations du parc des Pionniers dont l'achat de mobilier urbain subventionné en partie par le Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour une somme de 44 020 \$.
- Procéder à différents appels d'offres publics dont l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve avec rachat d'une rétrocaveuse usagée, exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, vidange des fosses septiques, entretien des génératrices.
- Poursuivre les investissements quant au rechargement de gravier, creusage de fossés, débroussaillage et rapiéçage sur certains chemins municipaux.
- Concrétiser le plan de relève quant aux ressources humaines et matérielles.
- Appuyer le développement résidentiel et industriel de la municipalité.
- Soutenir le développement du nouveau CPE et du projet de garderie le Houppier.
- Appuyer l'Association du lac Tomcod dans son projet d'amélioration de la qualité de l'eau.
- Offrir un nouveau service de collecte des gros rebuts.
- Offrir aux citoyens, en partenariat, une nouvelle offre de loisirs en services nautiques.
- Adopter un programme d'aide à l'acquisition d'une borne de recharge domestique pour véhicules électriques et de remplacement d'appareils de chauffage au bois non conformes.
- Autoriser un droit de coupe en aménagement forestier sur un terrain municipal.
- Planifier le remplacement de ponceaux sur le rang 2 Sud et les chemins de la Rivière Sud et Nord dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).
- Mettre à jour la Politique familiale.
- Analyser le taux de taxation pour les terrains vacants.
- Diffuser en audio les séances de conseil.
- Réaménager la bibliothèque municipale à la suite de travaux à l'école primaire de l'Arc-en-Ciel.
- Préparer un devis pour un nouveau véhicule de voirie.
- Négocier différentes ententes de travail venant à échéance le 31 décembre 2024.

Adam Rousseau
Maire

150-06.2024 7.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Après dépôt par le maire, M. Adam Rousseau, de son rapport 2023, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit publié dans la Revue municipale de juin 2024 et sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

7.3 RÈGLEMENT 2019-242 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – RAPPORT 2023

Considérant que l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle, la directrice générale greffière-trésorière dépose le rapport suivant pour l'année 2023.

MODES DE SOLLICITATION

Contrat d'approvisionnement, de services autres que professionnels, de services professionnels et de travaux de construction

Entre 0\$ et 69 999\$ (de gré à gré)

Entre 70 000\$ et seuil d'appel d'offre public (demande de prix)

Seuil d'appel d'offre public et plus (appel d'offre public)

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels ingénierie :	
	Réaménagement parc Pionniers	68 739,58\$
	Passage piétonniers	8 388,59\$
	Différente formations	781,84\$
Hydro Québec	Électricité	57 359,09\$
Great West	Assurances collectives	52 326,38\$
FQM Assurances	Assurances générales	51 620,27\$
Loco Modulaires	Bâtiment modulaire au parc des Pionniers	37 884,26\$
Pétroles Coulombe et Fils	Essence	70 193,30\$
Ressorts Charland	Entretien, réparation des véhicules	36 818,12\$
S.O.S Pompes pièces expert	Entretien pompes pour le réseau d'égout	32 555,83\$
Ville de Windsor	Entente loisirs et SAE	83 280,58\$

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés à la suite de demandes de prix :

Constructions Rénovations MSCP	Rénovation salle du conseil	11 737,77\$
	Aménagement bâtiment modulaire au parc des Pionniers	21 281,87\$
David Leblond	Travaux de pavage	41 616,64\$
Jim Coddington	Matériaux granulaires	40 497,49\$
G.G. Laroche Excavation	Remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière Sud	55 319,55\$
Granulab	Contrôle de qualité des matériaux	40 598,00\$

Les contrats suivants ont été octroyés par appel d'offres public :

Aquatech	Surveillance et entretien réseau d'égout	34 374,13\$
Enviro5 inc	Vidange des fosses septiques et nettoyage des regards	41 243,26\$
Enviro Connexions	Transport, collecte et enfouissement des matières résiduelles	177 502,66\$
Excavation M. Toulouse	Travaux de voirie pour la traverse	91 511,75\$
G.G. Laroche Excavation	Travaux réaménagement au parc des Pionniers	974 194,83\$
	Travaux de reconstruction du stationnement de l'hôtel de ville	120 651,57\$
Jambette	Module de jeux au parc des Pionniers	83 354,58\$
Les industries Simexco	Jeux d'eau au parc des Pionniers	172 462,00\$
Les installations sportives Agora	Patinoire au parc des Pionniers	91 981,21\$
Sintra inc.	Libération de la retenue de garantie pour les travaux de voirie et de pavage sur les rangs 2	29 322,69\$
	Libération de la retenue de garantie pour les travaux de voirie et pavage sur une partie de la rue du Parc	

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

151-06.2024 7.4 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 30 avril 2024 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François quant au souper-bénéfice homards ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseiller Claude Paulin à assister à cette activité du jeudi 06 juin 2024 au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François ;

ET QUE la Municipalité assume les frais jusqu'à un maximum de 100,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

152-06.2024 7.5 DÉCLARATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS EST REQUISE

CONSIDÉRANT QUE la politique linguistique de l'État, élaborée par le ministre de la Langue française et approuvée par le gouvernement, remplace la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de l'Administration publique (ministères, organismes gouvernementaux, organismes municipaux, organismes scolaires, organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou institutions parlementaires) doivent faire preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a l'obligation de ;

- respecter le droit des travailleuses et travailleurs d'exercer leurs activités en français ;
- utiliser le français dans les communications écrites adressées au personnel ;
- utiliser uniquement le français, notamment dans ses communications orales et écrites intergouvernementales, dans ses communications avec les personnes morales établies au Québec ainsi que pour la rédaction de ses avis de convocation, de ses procès-verbaux d'assemblées et de ses contrats ;
- rédiger en français les offres d'emploi ainsi que les contrats de travail individuels, les formulaires de demande d'emploi, les documents ayant trait aux conditions de travail et les documents de formation produits à l'intention du personnel ;
- prendre les moyens raisonnables pour éviter d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français pour l'accès à un emploi ou le maintien en poste d'une personne en remplissant les conditions suivantes ;
- avoir évalué les besoins linguistiques réels associées aux tâches à accomplir ;
- s'être assuré que les connaissances linguistiques déjà exigées des autres membres du personnel sont insuffisantes pour permettre l'accomplissement des tâches en question ;
- avoir restreint le plus possible le nombre de postes auxquels se rattachent des tâches dont l'accomplissement nécessite la connaissance d'une autre langue ;
- indiquer le nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des postes et tâches réalisées par le personnel de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton n'exige aucune connaissance d'une langue autre que le français ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est tenue de transmettre un rapport annuel au ministère de la Langue Française du Québec et doit publier l'information annuelle sur son site Internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers ;

DE déclarer qu'aucun poste ne requiert une autre langue que le français pour exercer ses fonctions au sein de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

QUE le rapport annuel indique qu' ;

au 31 décembre 2023, le nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0

au 31 décembre 2023, le nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0

au 31 décembre 2023, effectif total de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la date de fin d'année financière : 11

au 31 décembre 2023, nombre de plaintes reçues : 0

au 31 décembre 2023, nombre de plaintes traitées : 0

ADOPTION : 6 POUR

153-06.2024 7.6 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 191-09.2020 autorisant la signature d'une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT les termes de l'article 8 quant à la durée et les modalités de renouvellement de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton avise la Fédération québécoise des municipalités qu'elle n'entend pas procéder au renouvellement de ladite entente.

ADOPTION : 6 POUR

***** 7.7 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MAI 2024**

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 30 avril 2024. Les revenus sont de 3 305 380,27 \$ comparativement à un budget de 4 681 088 \$. Les dépenses sont de 2 028 522,68 \$ sur un budget de 4 423 421 \$. Les immobilisations sont de 93 202,16 \$ versus un budget de 162 667 \$, ce qui représente un excédent de 1 183 655,67 \$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Benoit Tremblay questionne la Loi sur la fiscalité municipale quant aux taxes de la Sûreté du Québec.
- Le maire Adam Rousseau répond.

- Monsieur Vincent Couturier demande à quand un plan B pour le chemin Labrie.
- Monsieur le maire répond.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est traité.

154-06.2024 10.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-319 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

M. Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2024-319 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

155-06.2024 11.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE BORNE DE RECHARGE DOMESTIQUE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET DE REMPLACEMENT D'APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS NON-CONFORMES

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil de réduire la pollution et ainsi, participer à la réduction des gaz à effet de serre produits par le transport ainsi que les particules fines produites par les appareils de chauffage non-conformes ;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'environnement et la biodiversité *S'adapter aux changements climatiques 2024-2028* adoptée par la résolution 362-12.2023 ;

CONSIDÉRANT l'orientation 2 – Réduire la pollution atmosphérique de cette politique ;

CONSIDÉRANT l'action 3 – Promouvoir le remplacement des poêles non-conformes et l'action 6 – Promouvoir l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du Programme d'aide à l'acquisition d'une borne de recharge domestique pour véhicules électriques et de remplacement d'appareils de chauffage au bois non-conformes déposé par le Comité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme, à titre de projet pilote, est en vigueur pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière annoncée est de 150,00 \$ par demande admissible et conforme pour un maximum de vingt (20) demandes à recevoir par ordre de réception ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 000,00 \$ est disponible au budget du Comité de l'environnement, poste comptable 02.470.00.999 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter le Programme d'aide à l'acquisition d'une borne de recharge domestique pour véhicules

électriques et de remplacement d'appareils de chauffage au bois non-conformes applicable pour l'année 2024 ;

ET QUE ce Programme soit diffusé sur le site web de la Municipalité ainsi que dans une prochaine édition de la Revue municipale.

ADOPTION : 6 POUR

156-06.2024 12.1 RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE le constat d'infraction numéro CAE240015 a été émis au propriétaire de l'immeuble sis au rang 7 et portant le numéro de lot 5 799 487 le 20 février 2024 pour avoir réalisé ou fait réaliser l'installation d'une entrée charretière sans obtenir un certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'amende réclamée à ce constat est de 500,00\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de la preuve au dossier, les conseillers juridiques recommandent le retrait du constat d'infraction en date du 20 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise le retrait du constat d'infraction numéro CAE240015 émis au propriétaire de l'immeuble sis au rang 7 et portant le numéro de lot 5 799 487 le 20 février 2024 et mandate ses procureurs, Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., à faire les représentations nécessaires à la Cour municipale du Val-Saint-François.

ADOPTION : 6 POUR

157-06.2024 12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-316 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2010-120 DANS LE BUT DE MODIFIER LE COÛT DE CERTAINS PERMIS ET CERTIFICATS ET D'AJOUTER DES CERTIFICATS POUR LES TRAVAUX DE REMBLAI ET DEBLAI

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une réévaluation concernant le coût de certains permis et certificats, il est nécessaire de revoir la tarification;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Alexandre Roy lors de la session du 02 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement adopté le 02 avril 2024 incluait une section pour ajouter des certificats de remblai et déblai ainsi que pour les travaux de drainage agricole;

CONSIDÉRANT les commentaires émis par les personnes présentes lors de l'assemblée publique de consultation du 06 mai 2024 et lors de la séance ordinaire du 06 mai 2024 quant à la section des travaux de drainage agricole dudit projet de règlement 2024-316;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des commentaires émis lors de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 06 mai 2024, le conseil a décidé de reporter l'adoption dudit règlement 2024-316;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de poursuivre l'adoption dudit règlement en excluant les certificats pour les travaux du drainage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers ;

QUE le règlement numéro 2024-316 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit conformément aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.1 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur la tarification des permis est remplacé par le tableau suivant :

Article	Permis	Description	Tarif	Caducité
9.5	Permis de lotissement	Par nouveau lot	50\$	
4.1	Permis de construction (incluant la transformation, l'agrandissement, le déplacement et l'addition d'un bâtiment)	Résidentiel	100\$ + 1 \$ du 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux	12 mois
		Commercial	125\$ + 1 \$ du 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux	
		Industriel	150\$ + 1 \$ du 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux	
		Agricole	75\$ + 1 \$ du 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux	
		Bâtiment accessoire	50\$ + 1 \$ du 1 000 \$ de la valeur estimative des travaux	
5.1	Permis de rénovation	Résidentiel	50\$ + 1 \$ du 1 000\$ de	12 mois

		Commercial	la valeur estimative des travaux	
		Industriel		
		Agricole		
		Bâtiment accessoire		
<p>*RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS : Lorsque l'échéance est passée et que les travaux ne sont pas terminés, le tarif applicable est selon la demande initiale.</p>				

Article 3

L'article 7.2 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur la tarification des certificats est remplacé par le tableau suivant :

Article	Permis	Description	Tarif	Caducité
6.3.1	Changement d'usage ou de destination de l'immeuble		50\$	6 mois
6.3.2	Certificat d'occupation		50\$	6 mois
6.3.2	Démolition d'une construction		50\$	6 mois
6.3.4	Déplacement d'une construction		50\$	6 mois
6.3.5	Construction, l'installation, la modification d'une enseigne permanente ou d'un panneau-réclame		50\$	6 mois
6.3.6	Abattages d'arbres – coupe commerciale	moins d'un hectare	25\$	(Les déboursés et les frais requis pour les services d'un ingénieur, s'il y a lieu, sont à la charge du demandeur)
		entre 1 et 2 hectares	50\$	
		entre 2 et 3 hectares	100\$	
		Plus de 3 hectares	100\$	
6.3.7	Construction, la réparation, la modification d'une installation septique		100\$	6 mois
6.3.8	Aménagement d'une installation de prélèvement d'eau (puits)	Tout type	50\$	6 mois
		Fragmentation ou recrusage	Gratuit	
6.3.9	Travaux effectués sur la rive, le littoral et les plaines inondables des lacs et cours d'eau		50\$	6 mois
6.3.10	Installation d'une piscine hors terre ou creusée		50\$	6 mois
6.3.11	Installation d'une piscine gonflable de plus de 3,6 mètres de diamètre		50\$	6 mois
6.3.12	Aménagement d'un lac ou d'un étang artificiel		125\$	6 mois
6.3.13	Aménagement d'un lac ou d'un étang artificiel		125\$	6 mois
6.3.14	Installation d'une entrée charretière	Premier	Gratuit	6 mois
		Deuxième et plus	50\$	6 mois
6.3.15	Installation d'éolienne domestique		50\$	6 mois

6.3.16	Installation de panneaux voltaïques (solaire)		50\$	6 mois
6.3.17	Installation d'un système extérieur de chauffage à combustion		50\$	6 mois
6.3.18	Installation d'un système de géothermie		50\$	6 mois
6.3.19	Travaux dans la zone de conservation		50\$	6 mois
6.3.20	Vente de garage	Fête de la Reine et fête du Travail	gratuit	1 jour
		Autre jour	50\$	
6.3.21	Feux de camp, feux de joie et feux pyrotechniques		Gratuit	1 jour
6.3.22	Raccordement au réseau d'égout	Conduite principale	800\$	6 mois
		Branchement	500\$	6 mois
6.3.23	Installation d'une éolienne commerciale		600\$	6 mois
6.3.24	Utilisation d'un bâtiment temporaire pour un usage temporaire		50\$	6 mois
6.3.25	Certificat pour la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de plus de 1,5 mètre		50\$	6 mois
* RENOUVELLEMENT D'UN CERTIFICAT : Lorsque l'échéance est passée et que les travaux ne sont pas terminés, le tarif applicable est selon la demande initiale.				

Article 4

L'article 6.1 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation est modifié par l'ajout d'un 26^e point tel que décrit ci-dessous :

«26 - les travaux de remblai et de déblai, modifiant la hauteur du terrain naturel de 0,3 mètre (incluant la construction de rue) »

Article 5

Le règlement sur les permis et certificats #2008-274 est modifié par l'ajout de l'article 6.3.26 portant sur les documents d'accompagnement requis à fournir pour l'obtention d'un certificat pour des travaux de remblai et de déblai:

«

**LES TRAVAUX DE
REMBLAI ET DE
DÉBLAI, MODIFIANT
LA HAUTEUR DU
TERRAIN NATUREL DE
0,3 MÈTRE**

6.3.26

Un certificat d'autorisation est nécessaire lorsque des travaux de remblai et de déblai (incluant la construction de rue) modifiant la hauteur du terrain naturel de 0,3 mètre minimalement sont réalisés.

Un certificat d'autorisation n'est pas nécessaire lorsque les travaux sont liés à la construction d'un bâtiment principal ou accessoire, dont un permis de construction a été émis par la municipalité.

Les documents à fournir sont :

- 1) Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du représentant autorisé ;

- 2) Un plan à l'échelle montrant :
 - la limite du terrain visé ;
 - les limites des travaux de remblai et de déblai;
 - l'identification des bâtiments existants.
- 3) Le type et la provenance du matériel de remblai ;
- 4) Pour les travaux de remblai de plus de 2 mètres de haut des plans et devis scellés et signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec doivent accompagner la demande ;
- 5) Pour des travaux de construction de rue privée, les documents de l'article 13 du règlement 2023-314 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;
- 6) Pour des travaux de rues publiques, la conclusion d'une entente entre la municipalité et le promoteur selon le règlement concernant les ententes à des travaux municipaux. »

Article 6

L'article 7.2 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur la tarification des certificats est modifié par l'ajout de dispositions portant les travaux de remblai et de déblai de la manière suivante :

Article	Permis	Tarif	Caducité
6.3.26	Travaux de remblai et de déblai, modifiant la hauteur du terrain naturel de 0,3 mètre	50\$	6 mois

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 6 POUR

158-06.2024 13.1 PARTENARIAT LOISIRS – SERVICES NAUTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs constitue une des compétences de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le souci d'offrir aux citoyens une offre de loisirs diversifiés permettant de découvrir et de pratiquer des activités sportives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a ni les infrastructures ni les ressources nécessaires pour offrir des activités nautiques ;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat effectuée le 08 septembre 2023 par le camping Pura Vida Lodge et Sup situé en bordure de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permet à la Municipalité d'offrir à ses citoyens un accès journalier gratuit au camping Pura Vida Lodge et à la rivière Saint-François afin qu'ils y pratiquent une activité nautique ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permet à la Municipalité d'offrir à ses citoyens de son territoire des activités nautiques telles que location de kayak et de planche à pagaie à un coût réduit de 50 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un partenariat de maximal de 2 000 \$ + taxes avec le camping Pura Vida Lodge and Sup

afin d'offrir des accès journaliers gratuits aux citoyens résidents sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ainsi que la location de kayak et de planche à pagaie à un coût réduit de 50 % ;

D'exiger un registre des citoyens qui se sont prévalus des accès journaliers et des activités à tarif réduit de 50 % ;

ET QUE ce partenariat soit assumé par le poste budgétaire 02.621.00.411.

ADOPTION : 6 POUR

159-06.2024 13.2 FÊTE NATIONALE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des demandes du sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton pour les festivités de 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers ;

D'autoriser le sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton à tenir leurs activités du 23 et 24 juin 2024 (dimanche et lundi) au parc des Pionniers ;

D'autoriser que la Municipalité assume les frais reliés à la vidange des conteneurs, lesquels frais seront assumés par le poste budgétaire 02.701.50.522 Entretien des terrains et des parcs ;

D'autoriser que les employés de voirie soient affectés aux préparatifs et à la désinstallation des équipements, selon leur horaire régulier de travail les 21 et 25 juin 2024 ;

D'autoriser le prêt de la camionnette de voirie pour les journées du 23 et 24 juin ; la Municipalité se réservant le droit d'utiliser la camionnette en cas de situation d'urgence ;

ET QU'une demande soit adressée au sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'effet qu'un état des opérations financières soit déposé au conseil municipal.

ADOPTION : 6 POUR

160-06.2024 13.3 APPUI AU PROJET LE HOUPPIER ET NOMINATION AU COMITÉ DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT la Politique familiale municipale adoptée par la résolution 044-02.2016 qui énonce, dans ses principes directeurs, :

- La famille : pièce maitresse de la municipalité – La Municipalité reconnaît l'importance de la famille en plaçant celle-ci au cœur de ses réflexions ;
- Les aînés : force vive de la communauté – La Municipalité reconnaît les aînés comme des agents de transmission du savoir et d'expériences auprès de leurs concitoyens ;

CONSIDÉRANT la Politique Municipalité Amie des aînés adoptée par la résolution 210-08.2019 qui indique, entre autres, les actions suivantes pour atteindre l'objectif de *Respect et inclusion sociale* :

- Organiser des moments où les aînés transmettent du savoir aux plus jeunes ;

- Favoriser le jumelage des aînés et des jeunes parents ;
- Créer des espaces communautaires pour des rencontres informelles ;

CONSIDÉRANT le Plan de développement de la communauté nourricière adoptée par la résolution 329-11.2023 qui vise à favoriser une plus grande autonomie alimentaire des citoyens tomcodeois ;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'environnement et la biodiversité *S'adapter aux changements climatiques 2024-2028* adoptée par la résolution 362-12.2023 qui vise, entre autres, à *Préserver la biodiversité et favoriser l'accès à des espaces verts aux citoyens* ;

CONSIDÉRANT la résolution 110-04.2023 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie le projet intergénérationnel Le Houppier afin qu'il crée, sur son territoire, un espace de vie intergénérationnel qui inclut, entre autres, un service de garde écologique, un espace communautaire permettant le partage de connaissances par l'entremise d'ateliers et de conférences ainsi que l'établissement de liens entre les membres de la communauté ;

CONSIDÉRANT la résolution 360-12.2023 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'achat conditionnel des lots 5 335 483 et 6 326 909 à la Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier au coût de 250 000 \$ conditionnellement à ce que l'organisme Le Houppier obtienne son financement d'ici deux ans ;

CONSIDÉRANT la résolution 074-03.2024 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton confirme à l'organisme Le Houppier son intérêt à utiliser les locaux communautaires qu'elle prévoit créer ;

CONSIDÉRANT la correspondance du 06 mai 2024 du Le Houppier qui souhaite que la Municipalité de-Saint-François-Xavier-de-Brompton fasse partie du Comité de consultation qui verra à s'assurer de créer un projet fonctionnel, esthétique et bénéfique pour l'ensemble de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Le Houppier souhaite que ce Comité de consultation soit composé, entre autres, de représentants de la communauté, dont un élu et des ressources techniques de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable du développement économique est M. René Lapierre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réitère son appui au projet Le Houppier notamment parce qu'il vise directement les familles et les aînés et qu'il réalise des actions concrètes pour favoriser l'inclusion sociale et le développement durable au sein de la communauté ;

De nommer le conseiller René Lapierre au Comité de consultation du Le Houppier ;

D'autoriser le maire, M. Adam Rousseau, à signer la lettre d'appui.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 09 MAI AU 02 JUIN 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	
202400320 (C)	11438		2024-05-13	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	355,42 \$
202400319 (C)	11439		2024-05-13	37	HYDRO-QUEBEC	678,60 \$
202400322 (C)	11440		2024-05-15	37	HYDRO-QUEBEC	3 715,78 \$
Total des paiements						4 749,80 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 03 JUIN 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202400375 (I)	11441		2024-06-04	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	58,90 \$
202400385 (I)	11442		2024-06-04	1682	ACADÉMIE DE SECOURSIME MÉDICAL	147,17 \$
202400384 (I)	11443		2024-06-04	1681	ACADÉMIE-POTAGÈRE	546,13 \$
202400374 (I)	11444		2024-06-04	1527	AGRITEX RICHMOND	671,47 \$
202400361 (I)	11445		2024-06-04	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	2 811,07 \$
202400355 (I)	11446		2024-06-04	1066	ATELIER LAVOIE	39,84 \$
202400369 (I)	11447		2024-06-04	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	595,10 \$
202400324 (I)	11448		2024-06-04	24	BELL CANADA	818,28 \$
202400331 (I)	11449		2024-06-04	51	BELL MOBILITE	96,64 \$
202400364 (I)	11450		2024-06-04	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	2 936,71 \$
202400365 (I)	11451		2024-06-04	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	957,10 \$
202400344 (I)	11452		2024-06-04	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	153,70 \$
202400377 (I)	11453		2024-06-04	1560	CAISSE DU VAL-SAINT-FRANCOIS	643,32 \$
202400332 (I)	11454		2024-06-04	54	CAMION GLOBOCAM ESTRIE INC.	77,46 \$
202400336 (I)	11455		2024-06-04	201	CANADA VIE	4 565,24 \$
202400358 (I)	11456		2024-06-04	1174	COMITE DE LOISIRS-	36 400,00 \$
202400354 (I)	11457		2024-06-04	1058	COMPRESSEURS ROBITAILLE	388,35 \$
202400370 (I)	11458		2024-06-04	1417	COUCHE-TARD 1112	490,10 \$
202400367 (I)	11459		2024-06-04	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	87,98 \$
202400360 (I)	11460		2024-06-04	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	777,12 \$
202400352 (I)	11461		2024-06-04	965	DUPUIS MARYSE	91,32 \$
202400379 (I)	11462		2024-06-04	1669	ELECTROMAG	16,93 \$
202400378 (I)	11463		2024-06-04	1604	ENTREPRISE LOCATION TOILETTES CHIMIQUES	333,43 \$
202400350 (I)	11464		2024-06-04	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	604,57 \$
202400325 (I)	11465		2024-06-04	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	978,13 \$
202400380 (I)	11466		2024-06-04	1676	FONDS D'INVESTISSEMENTS ROYAL INC.	254,48 \$
202400338 (I)	11467		2024-06-04	275	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	54,00 \$
202400362 (I)	11468		2024-06-04	1322	FORMATION JONATHAN D'AMOURS	1 307,22 \$
202400357 (I)	11469		2024-06-04	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	3 167,54 \$
202400353 (I)	11470		2024-06-04	1053	GROUPE ENVIRONEX	485,77 \$
202400326 (I)	11471		2024-06-04	37	HYDRO-QUEBEC	544,41 \$
202400373 (I)	11472		2024-06-04	1502	LAPIERRE RENÉ	1 138,25 \$
202400363 (I)	11473		2024-06-04	1357	LAROCHELLE MARYSE	806,88 \$
202400356 (I)	11474		2024-06-04	1117	LES SERVICES EXP INC.	1 043,40 \$
202400323 (I)	11475		2024-06-04	18	L'ETINCELLE	484,18 \$
202400337 (I)	11476		2024-06-04	233	LOCATION WINDSOR	386,00 \$
202400347 (I)	11477		2024-06-04	536	MEGABURO	367,89 \$
202400382 (I)	11478		2024-06-04	1678	MÉLANIE JOLIN	50,00 \$
202400334 (I)	11479		2024-06-04	143	MINISTRE DES FINANCES	117 046,00 \$
202400327 (I)	11480		2024-06-04	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	606,00 \$
202400342 (I)	11481		2024-06-04	454	ORIZON MOBILE	224,39 \$
202400328 (I)	11482		2024-06-04	41	PETITE CAISSE	363,10 \$
202400345 (I)	11483		2024-06-04	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	6 222,54 \$
202400329 (I)	11484		2024-06-04	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	156,14 \$
202400343 (I)	11485		2024-06-04	470	PNEUS METRO INC.	264,27 \$
202400372 (I)	11486		2024-06-04	1501	PREMIERS SOINS QUÉBEC	124,17 \$
202400381 (I)	11487		2024-06-04	1677	PURA VIDA LODGE & SUP	766,49 \$
202400340 (I)	11488		2024-06-04	277	RETRAITE QUÉBEC	781,01 \$
202400339 (I)	11489		2024-06-04	276	REVENU DU CANADA	8 116,08 \$
202400341 (I)	11490		2024-06-04	278	REVENU QUEBEC	18 968,45 \$
202400348 (I)	11491		2024-06-04	616	ROUSSEAU ADAM	1 138,25 \$

202400371 (I)	11492	2024-06-04	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	4 177,82 \$
202400330 (I)	11493	2024-06-04	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	1 253,81 \$
202400376 (I)	11494	2024-06-04	1554	SIMO MANAGEMENT INC.	5 757,16 \$
202400366 (I)	11495	2024-06-04	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	570,71 \$
202400349 (I)	11496	2024-06-04	654	SOMAVRAC C.C. INC.	18 900,17 \$
202400346 (I)	11497	2024-06-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	474,23 \$
202400335 (I)	11498	2024-06-04	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	402,41 \$
202400368 (I)	11499	2024-06-04	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	344,41 \$
202400351 (I)	11500	2024-06-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	452,62 \$
202400383 (I)	11501	2024-06-04	1680	VICTOR POULIN INC	3 621,71 \$
202400333 (I)	11502	2024-06-04	117	VISA DESJARDINS	235,79 \$
202400359 (I)	11503	2024-06-04	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	522,63 \$

Total des paiements émis

256 866,44 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

256 815,28 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

31 694.39\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

15 039.68\$

161-05.2024 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 256 815,28 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Benoit Tremblay questionne la signalisation et la réduction de vitesse pour les véhicules tout terrain.
- Monsieur le Maire répond.
- Madame la conseillère Cheryl Labrie répond.
- Monsieur Vincent Couturier questionne le coût du certificat de remblai et de déblai.
- Le maire Adam Rousseau répond.

162-05.2024 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie que la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 10 juin 2024

A une séance ordinaire du 03 juin 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

160-06.2024 13.3 APPUI AU PROJET LE HOUPPIER ET NOMINATION AU COMITÉ DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT la Politique familiale municipale adoptée par la résolution 044-02.2016 qui énonce, dans ses principes directeurs, :

- La famille : pièce maîtresse de la municipalité – La Municipalité reconnaît l'importance de la famille en plaçant celle-ci au cœur de ses réflexions ;
- Les aînés : force vive de la communauté – La Municipalité reconnaît les aînés comme des agents de transmission du savoir et d'expériences auprès de leurs concitoyens ;

CONSIDÉRANT la Politique Municipalité Amie des aînés adoptée par la résolution 210-08.2019 qui indique, entre autres, les actions suivantes pour atteindre l'objectif de *Respect et inclusion sociale* :

- Organiser des moments où les aînés transmettent du savoir aux plus jeunes ;
- Favoriser le jumelage des aînés et des jeunes parents ;
- Créer des espaces communautaires pour des rencontres informelles ;

CONSIDÉRANT le Plan de développement de la communauté nourricière adoptée par la résolution 329-11.2023 qui vise à favoriser une plus grande autonomie alimentaire des citoyens tomcodeois ;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'environnement et la biodiversité *S'adapter aux changements climatiques 2024-2028* adoptée par la résolution 362-12.2023 qui vise, entre autres, à *Préserver la biodiversité et favoriser l'accès à des espaces verts aux citoyens* ;

CONSIDÉRANT la résolution 110-04.2023 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie le projet intergénérationnel Le Houppier afin qu'il crée, sur son territoire, un espace de vie intergénérationnel qui inclut, entre autres, un service de garde écologique, un espace communautaire permettant le partage de connaissances par l'entremise d'ateliers et de conférences ainsi que l'établissement de liens entre les membres de la communauté ;

CONSIDÉRANT la résolution 360-12.2023 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'achat conditionnel des lots 5 335 483 et 6 326 909 à la Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier au coût de 250 000 \$ conditionnellement à ce que l'organisme Le Houppier obtienne son financement d'ici deux ans ;

CONSIDÉRANT la résolution 074-03.2024 par laquelle la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton confirme à l'organisme Le Houppier son intérêt à utiliser les locaux communautaires qu'elle prévoit créer ;

CONSIDÉRANT la correspondance du 06 mai 2024 du Le Houppier qui souhaite que la Municipalité de-Saint-François-Xavier-de-Brompton fasse partie du Comité de consultation qui verra à s'assurer de créer un projet fonctionnel, esthétique et bénéfique pour l'ensemble de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Le Houppier souhaite que ce Comité de consultation soit composé, entre autres, de représentants de la communauté, dont un élu et des ressources techniques de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable du développement économique est M. René Lapierre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réitère son appui au projet Le Houppier notamment parce qu'il vise directement les familles et les aînés et qu'il réalise des actions concrètes pour favoriser l'inclusion sociale et le développement durable au sein de la communauté ;

De nommer le conseiller René Lapierre au Comité de consultation du Le Houppier ;

D'autoriser le maire, M. Adam Rousseau, à signer la lettre d'appui.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière